

Éditorial

L'année se termine comme elle a commencé : dans la souffrance, l'horreur, l'inacceptable, et surtout dans la volonté de ne pas oublier mais aussi de résister, de continuer à vivre normalement, de défendre ses idées, de rechercher le vivre ensemble et de partager des moments festifs, culturels, sportifs, et avant tout de défendre les fondements de la république : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Être républicain, être laïque, c'est garantir la liberté de tous et d'abord la liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'exprimer ses convictions à condition de respecter celles des autres.

Être républicain, être laïque, c'est garantir l'égalité de tous devant la loi, l'égalité entre les hommes et les femmes, sans tenir compte de leur origine, de leur religion.

Être républicain, c'est rejeter toutes les violences, toutes les discriminations.

Être républicain, c'est placer le dialogue, la confrontation des idées au-dessus de l'invective, de l'insulte, de la violence.

À l'école de la République, la laïcité donne aux élèves les conditions de construire leur personnalité, d'exercer leur libre arbitre, de se forger des convictions, d'écouter, de respecter celles des autres, et de comprendre leur différence, en un mot de faire l'apprentissage de la citoyenneté, de la liberté de conscience. Elle les protège de tout prosélytisme, de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

Elle donne ainsi les moyens à la jeunesse d'éviter d'être endoctrinée par de pseudos guides spirituels qui sont en réalité des manipulateurs, des barbares.

Être laïque, c'est la condition fondamentale de l'unité républicaine, la condition incontournable du vivre ensemble et un puissant facteur d'émancipation de l'être humain.

Être laïque, c'est pouvoir choisir une religion et ne pas l'imposer aux autres. C'est aussi pouvoir n'avoir aucune religion.

Être laïque, c'est différencier l'espace public, commun à tous, de l'espace privé où peuvent s'exprimer toutes les différences.

Vivre ensemble, c'est ne pas faire d'amalgame, ne pas stigmatiser injustement et rester vigilant.

Vivre ensemble, c'est participer à la vie de notre village, c'est partager les moments festifs qui s'offrent à nous. Vivre ensemble, c'est encourager, soutenir ceux qui les organisent au travers de nos différentes associations dynamiques et imaginatives.

L'année 2015 qui s'achève fut trop riche en événements douloureux ; faisons en sorte qu'à cette époque de fête de fin d'année, les moments partagés soient heureux et joyeux. Faisons en sorte que l'année 2016 qui s'annonce soit porteuse d'espérance.

Donnons tort aux oiseaux de mauvais augure!

Le maire, Anne-Marie Basséras

Le 16 novembre, des Sauratois se sont rassemblés dans la cour de la mairie en signe de deuil, de recueillement et d'hommage aux victimes des attentats de Paris et de Saint-Denis.



Actualités

de la commune



Un arbre pour le climat

Le matin du 25 novembre une petite équipe plantait un pommier dans le parc du court de tennis. Ce projet, initié par l'ADAVS dans le cadre de la campagne nationale pour la COP 21 lancée par la Ligue pour la protection des oiseaux, a été soutenu par la mairie et réalisé avec les élèves de l'école.



La pluie n'a pas permis aux élèves de planter eux-mêmes ce pommier, mais ils nous ont expliqué pourquoi planter un arbre était important et symbolique :

« Il y a trop de gaz carbonique (CO_2) dans l'atmosphère à cause de l'activité humaine. Le CO_2 est un gaz à effet de serre et comme il y en a de plus en plus, notre planète Terre se réchauffe de plus en plus et les climats changent. Les êtres vivants doivent donc s'adapter, migrer ou disparaître. Les arbres, eux, aspirent, avalent du CO_2 et rejettent de l'oxygène (O_2). Ils permettent donc de réduire les gaz à effet de serre. Si on plante plein d'arbres, il y aura moins de CO_2 . Le CO_2 reste dans l'arbre. Donc, nous plantons un arbre car c'est un symbole pour dire d'arrêter de polluer l'air et de faire quelque chose pour limiter le CO_2 .

Les responsables de nombreux pays se réunissent à la COP21 pour discuter et essayer de faire des efforts pour faire renaître la biodiversité qui est en train de disparaître et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. » Les élèves de CM2

Du nouveau dans la circulation du bourg

- Pour la sécurité des piétons et des enfants circulant à bicyclette, la limite ouest du bourg a été déplacée au niveau de l'ancienne gendarmerie. Il faut donc respecter sur ce tronçon la limitation de vitesse à 50 km/h.
- La rue du Pradal est maintenant plus souvent empruntée du fait du sens unique du chemin du Claux. Un « cédez le passage » est désormais à respecter à son intersection avec la D618.



INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h, le samedi de 10h à 12h. 196 rue Albert Sans

Tél: 05 61 05 67 19 • Fax: 05 61 05 54 27 Courriel: mairie-saurat@wanadoo.fr Site: http://www.saurat.a3w.fr

Collecte des déchets

Ordures ménagères: le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

Recensement de la population

Un recensement, pourquoi?

Le recensement permet de fournir régulièrement des données sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

Ces chiffres ont un impact sur la gestion de la commune, le nombre de conseillers municipaux par exemple, et surtout sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). En s'appuyant sur ces statistiques, les pouvoirs publics peuvent définir des politiques en matière d'aménagement du territoire, de transports, prévoir des équipements collectifs, organiser la vie sociale.

Depuis 2015 vous pouvez répondre par internet et ce mode de réponse doit être privilégié. La réponse papier reste possible.

Toutes les données récoltées sont strictement confidentielles et toute personne interrogée doit répondre avec exactitude.

Quand et comment?

Le recensement aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février. Un agent recenseur passera

à votre domicile entre le 11 et le 18 janvier pour une première information. Lors du deuxième passage de l'agent, vous pourrez soit remplir les documents sur internet, soit remplir le document papier avec l'agent.

Les agents recenseurs vous présenteront leur carte avec leur photo. En cas de questions ou de remarques, vous pouvez contacter le coordonateur : Denise Vallé, 06 75 57 17 71.

La Feuille a interviewé notre pharmacien

Depuis juillet 2015, la pharmacie a réouvert avec Pierre Jasmin, qui est accompagné d'Annick Trévillot.



La Feuille: Pouvez-vous nous parler de votre parcours?

Pierre Jasmin: Je suis né à l'île de la Réunion, à la plaine des Palmistes, à 1 000 m d'altitude. Je ne me sens pas dépaysé à Saurat même si ce n'est pas le même climat.

Pendant mon enfance, j'ai suivi mes parents fonctionnaires en Afrique dans les ex-colonies françaises, puis j'ai obtenu mon bac à Saint-Denis de la Réunion. J'ai suivi des études de pharmacie en métropole à Toulouse, dans les années 60, au temps des Vespas! J'ai ensuite effectué mon service militaire en temps que biologiste en Allemagne de l'Ouest.

De retour en région Midi-Pyrénées, j'ai choisi le métier de pharmacien d'officine pour le contact avec les clients. Je me suis installé avec ma femme, pharmacienne elle aussi, tout d'abord dans le Gers puis à Beauzelle à coté de Blagnac. J'y ai également exercé deux mandats en temps que conseiller municipal et trois

État civil

Mariage

• DESSALE Michel Jacques Henri et BRIATTE Laurence, le 24 octobre 2015

Décès

- ÉLÉONORE ESTEBE née CARBONNE, le 24 novembre 2015 à l'âge de 81 ans
- MARROT Noëlle, Joséphine dite cachinat veuve BLAZY, le 10 novembre 2015 à l'âge de 93 ans

mandats en temps qu'élu consulaire à la chambre de commerce. Aidé par Marc Censi, alors président de la Région, j'ai participé à la fondation de la maison des Dom-Tom en Midi-Pyrénées et j'en ai été le président.

Suite à mon divorce, j'ai repris une pharmacie à Saint-Denis de la Réunion. Missionné par le Conseil régional, j'ai fait partie de l'AROF, équivalent du planning familial, et j'ai été président fondateur de l' AplameDOM (Association des plantes aromatiques et médicinales des DOM).

Après un remplacement à la station de ski de La Mongie, je me suis mis à la retraite. Alors que je m'ennuyais comme retraité, le président de l'ordre des pharmaciens, ancien binôme lors de nos études, m'a contacté suite à la demande de madame Basséras à la recherche d'un repreneur pour la pharmacie de Saurat.

L.F.: Comment s'est passée votre arrivée à Saurat?

P.J.: J'ai été très bien accueilli. Progressivement, les habitants reviennent à la pharmacie et petit à petit je reconstitue les stocks avec l'aide d'Annick Trévillot. Actuellement je ne peux pas assurer de tour de garde car il me faudrait un stock beaucoup plus conséquent, l'équilibre financier ne le permet pas et de plus je ne loge pas sur place pour pouvoir répondre à une garde de nuit complète.

L.F.: Comment voyez vous l'avenir?

P.J.: Mon projet est d'acheter les murs avec l'aide de financeurs qui m'aideront à mettre en place un cabinet médical à l'arrière, coté jardin : ce lieu pourrait accueillir à tour de rôle médecin et infirmiers ou d'autres professions paramédicales. Le dossier est en cours de montage.

L.F.: Quels sont les services actuels?

P.J.: La pharmacie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 16h à 18h. Les jours de fermeture sont le dimanche et le lundi. Vous pouvez déposer vos ordonnances dans la boîte aux lettres verte à l'extérieur de la pharmacie. Vous pouvez me joindre par téléphone/fax : 05 61 03 53 77 ou par courriel : jasmin.pierre@orange.fr

Révision du PLU : où en sommes-nous depuis l'été ?

La loi « Macron » du 6 août 2015 vient compléter et assouplir les conditions de constructibilité de la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, du 24 mars 2014, et de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014. Celles-ci ont pour objet une protection renforcée des zones agricoles et naturelles, limitant voire interdisant toute construction nouvelle.

La modification des dispositions de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme prévoit désormais que « les bâtiments d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ».

La nouveauté consiste donc en l'autorisation d'annexes aux logements existants des zones agricoles ou naturelles : annexes – garages, piscines, abris de jardin ou d'animaux – qui se différencient des extensions en ce qu'elles ne sont pas nécessairement dans la continuité du bâti existant.

Le règlement du PLU doit définir précisément les conditions d'implantation et d'intégration du bâti de ces annexes. Ce règlement devra également désigner les bâtiments agricoles (granges) qui pourront changer de destination suivant l'article 123-3-1 de la loi Urbanisme et habitat de juillet 2003.

Le bus à 1 €



Le Conseil départemental a mis en service les lignes régulières 104 et 106 « nouvelle formule » depuis le mois d'août avec de nouvelles dessertes sur le parcours de la « 106 » et le voyage à 1 €.

- LR 106 Tarascon/Pamiers n'assurera désormais que le transport des voyageurs, les transports scolaires étant traités en services spéciaux. Cette ligne comprend 4 allers-retours par jour entre Tarascon et Pamiers, 2 allers-retours par demi-journée, 5 jours par semaine, en lieu et place d'un et demi auparavant. La desserte du CHIVA est assurée sur chaque trajet. Des correspondances avec la ligne TER sont également inscrites en gares de Foix et Varilhes.
- LR 104 Foix/Saint-Girons assure le transport des voyageurs et des scolaires entre Foix et Saint-Girons. Le nouveau contrat d'exploitation porte sur un cadencement modifié avec la mise en place d'un service supplémentaire, ce qui porte à 3 allersretours par jour, 5 jours par semaine (contre 2 auparavant).

Les grilles horaires peuvent être téléchargées sur le site de la mairie.

Pourquoi passer à la TNT HD?

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Pendant cette nuit du 5 au 6 avril 2016, les normes de diffusion de la TNT vont évoluer pour permettre une redistribution des chaînes de la TNT sur un nombre plus limité de fréquences. Cette opération technique sans précédent touchera toute la France.



Quels en sont les avantages ?

- Une meilleure qualité de son et d'image.
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les 6 chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).
- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G) dans les territoires. L'augmentation

considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'État à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz - où est actuellement diffusée une partie de la TNT - aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD. Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD. Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau, un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un adaptateur compatible suffit (à partir de 25 euros dans le commerce) : n'attendez pas les dernières semaines précédant le 5 avril afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD. Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur.

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h, prix d'un appel local).

Cérémonie du 11 novembre

Accompagnée par les Agafous, la cérémonie s'est déroulée avec les anciens combattants et les élèves de l'école qui ont lu un extrait d'une lettre de Justin Blazy à sa famille. Michel Rouzet a cité le nom de tous les Sauratois disparus en 1915.



Madame le maire invite les Sauratois à la présentation des vœux qui se déroulera le samedi 23 janvier 2016 à 11h30 à la Maïsou d'Amount. Un vin d'honneur clôturera la réunion.